



BILAN DES RÉALISATIONS

DÉCOULANT DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD
DES PERSONNES HANDICAPÉES 2020-2023



Cette publication a été rédigée par Revenu Québec.

978-2-550-93328-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

© Revenu Québec, 2022

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de Revenu Québec.

NOTE

Dans un souci d'inclusion, nous avons privilégié l'emploi d'un vocabulaire épicène.

TABLE DES MATIÈRES

Bilan des réalisations de 2021-2022	4
Actions de Revenu Québec relatives à sa mission	4
Nouvelles actions intégrées au <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023</i>	23
Actions réalisées non prévues au <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023</i>	25
Adoption, diffusion et mise en œuvre du bilan	26
Adoption et diffusion du bilan	26
Mise en œuvre du bilan	26

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2021-2022

Revenu Québec favorise l'intégration des personnes handicapées en réduisant au mieux les obstacles auxquels celles-ci peuvent être confrontées. Il poursuit ses efforts, année après année, afin d'améliorer et d'adapter son offre de services.

Ce bilan est élaboré conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Il fait état des principales réalisations que Revenu Québec a accomplies au cours de l'exercice 2021-2022 découlant du *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023*.

Actions de Revenu Québec relatives à sa mission

OBSTACLE 1 Difficulté d'accès à l'information sur les programmes et les services de Revenu Québec offerts aux personnes handicapées et à leur famille

OBJECTIF 1.1 Faciliter l'accès à l'information relative aux programmes et aux services de soutien offerts par Revenu Québec aux personnes handicapées et aux personnes qui les soutiennent

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalisations 2021-2022
1.1.1 Offrir des conférences concernant les crédits d'impôt, les montants d'aide, les exemptions et les assouplissements auxquels une personne handicapée ou son aidant(e) naturel(le) peuvent avoir droit	Nombre de conférences offertes	En continu	Tenue des conférences <i>Aidants naturels</i> (présentée huit fois) et <i>Les personnes handicapées et la fiscalité</i> (présentée six fois).



Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>1.1.2</p> <p>Promouvoir le Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles¹</p>	<p>Moyens de communication utilisés</p>	<p>En continu</p>	<p>Publication de 15 messages sur les médias sociaux visant à faire connaître le Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles (SAIPB).</p> <p>Promotion du SAIPB de diverses façons, notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • distribution, dans le réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux, d'outils informationnels virtuels; • affichage sur les téléviseurs des bureaux du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, situés au Québec; • publication de la page à propos du SAIPB dans le guide de la déclaration de revenus provinciale; • diffusion du message dans le système de réponse vocale interactive de Revenu Québec. <p>Établissement d'un partenariat de communication pour relayer la promotion du SAIPB dans le réseau de l'Office des personnes handicapées du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • publication sur la page d'accueil de leur site Internet; • publication d'un encart dans leur cyberbulletin Express O; • mention dans leurs courriels promotionnels concernant le <i>Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches – Année d'imposition 2021</i>. <p>Diffusion d'un reportage concernant le SAIPB et mentions de l'existence de ce service à TVA et LCN.</p> <p>Mise à jour du contenu des pages Web consacrées au SAIPB sur le site Internet de Revenu Québec.</p> <p>Publication de la liste des séances de préparation de déclarations de revenus, que ce soit en présentiel ou en virtuel, notamment celles pouvant accueillir les personnes à mobilité réduite, sur le site Internet de l'Agence du revenu du Canada (lien vers cette liste offert sur le site Internet de Revenu Québec).</p> <p>Reconduction des assouplissements liés à certains formulaires afin que les organismes puissent organiser, pour une deuxième année, des séances virtuelles de préparation de déclarations de revenus, permettant ainsi à tout type de clientèle vulnérable d'en bénéficier.</p>

1. Revenu Québec administre le Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles conjointement avec l'Agence du revenu du Canada. Les bénévoles qui participent à ce service offrent leur aide notamment aux personnes handicapées ayant de la difficulté à remplir leurs déclarations de revenus du Canada ou du Québec, mais n'ayant pas les moyens de recourir à des professionnels.



Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>1.1.3</p> <p>Assurer le respect et l'application de l'entente de partenariat avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) visant à faciliter l'accès à l'information sur les programmes et les services offerts aux personnes handicapées et à leur famille</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>En continu</p>	<p>Respect des modalités de l'entente de partenariat signée en 2019 entre l'OPHQ et Revenu Québec.</p> <p>Collaboration avec l'OPHQ pour la</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise à jour du volet provincial du <i>Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches</i>; • poursuite des travaux dans le cadre du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches; • mise à jour des liens qui établissent une relation entre le site Internet de Revenu Québec et celui de Quebec.ca et qui pointent vers des contenus s'adressant aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches.
<p>1.1.4</p> <p>Collaborer avec l'OPHQ afin de promouvoir la déduction fiscale pour des rénovations ou des transformations favorisant l'accessibilité à un édifice</p>	<p>Moyens de communication utilisés</p>	<p>En continu</p>	<p>Diffusion d'un message d'attente téléphonique au sujet de la déduction fiscale en vigueur depuis septembre 2021 et prévue tout au long de l'année 2022.</p> <p>Publication d'un message sur les médias sociaux.</p>
<p>1.1.5</p> <p>Transmettre l'information sur les programmes et les services qui sont offerts aux personnes handicapées à divers organismes qui les représentent</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>Une fois par année</p>	<p>Transmission d'informations à la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, à la Société québécoise de la déficience intellectuelle et à l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées, notamment sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les exemptions, les assouplissements, les déductions et les crédits d'impôt auxquels peuvent avoir droit les personnes handicapées, leur famille et leurs proches; • le SAIPB; • les conférences <i>Aidants naturels</i> et <i>Les personnes handicapées et la fiscalité</i>; • les moyens utilisés par Revenu Québec pour assurer l'accessibilité des services et des renseignements offerts au public.



Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>1.1.6</p> <p>Tenir à jour et diffuser l'information concernant les programmes et les services qui sont offerts aux personnes handicapées et aux personnes qui les soutiennent, notamment sur les réseaux sociaux</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>En continu</p>	<p>Mise à jour de la publication <i>Les personnes handicapées et la fiscalité</i> (IN-132) (par exemple, ajout d'un paragraphe concernant l'avis de cotisation délivré pour l'année d'imposition 2021 et mettant de l'avant les versements anticipés du crédit d'impôt pour personne aidante).</p> <p>Publication de neuf messages sur les médias sociaux sur divers sujets concernant les personnes handicapées, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> • le <i>Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches</i> de l'OPHQ; • les produits et les services détaxés ou exonérés pour les personnes handicapées; • l'importance de l'inclusion et la volonté de Revenu Québec d'offrir des services accessibles à tous et à toutes. <p>Promotion, dans une manchette intranet, du site gouvernemental Québec.ca regroupant les principaux programmes et services destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches.</p>
<p>1.1.7</p> <p>Collaborer avec l'OPHQ au projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>En continu</p>	<p>Participation</p> <ul style="list-style-type: none"> • au comité gouvernemental de simplification des démarches d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille; • à l'élaboration du plan de travail et des travaux relatifs à la mise en œuvre des passerelles de partage de renseignements entre ministères et organismes en vue de simplifier l'accès aux mesures et aux programmes offerts aux personnes handicapées et à leur famille (chantier 2). <p>Évaluation sommaire par Revenu Québec de la possibilité de simplifier le processus d'accès au crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.</p> <p>Aucune mesure de simplification supplémentaire identifiée à la suite de l'évaluation compte tenu des mesures de simplification déjà déployées.</p>



OBSTACLE 2 Manque d'accessibilité des personnes handicapées aux documents et aux services offerts par Revenu Québec

OBJECTIF 2.1 Offrir des services adaptés et fournir la documentation publique produite par Revenu Québec dans des versions accessibles aux personnes handicapées, en vertu de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalisations 2021-2022
<p>2.1.1</p> <p>Fournir, sur demande, la documentation produite par Revenu Québec dans une version adaptée et respecter le choix du format demandé, dans la mesure du possible</p>	Nombre de documents adaptés en fonction des demandes reçues	En continu, selon les demandes reçues	<p>Possibilité de commander gratuitement un document dans un format adapté, au choix du citoyen (audio, braille, gros caractères ou PDF accessible).</p> <p>Traitement d'une demande d'adaptation de document.</p> <p>Adaptation des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • impression en gros caractères du <i>Guide de la déclaration de revenus</i> (TP-1.G) et des annexes et grilles de calcul (TP-1.D.GR) en versions française et anglaise; • enregistrement vocal de trois documents écrits concernant les personnes handicapées grâce à l'entente avec l'audiothèque L'Oreille qui lit.
<p>2.1.2</p> <p>Bonifier la procédure de prise en charge des demandes d'adaptation de documents</p>	Mise à jour de la procédure	Mars 2021	Réalisation effectuée en 2020-2021.
<p>2.1.3</p> <p>Offrir de la formation pour favoriser l'utilisation d'un langage clair et simple dans la correspondance avec la clientèle</p>	Nombre de participants aux formations	En continu	<p>Aucune séance de formation offerte au cours de l'exercice 2021-2022 étant donné que la formation n'était pas encore adaptée pour être diffusée en ligne.</p> <p>Fin de l'adaptation de la formation (disponible à compter de l'automne 2022).</p>
<p>2.1.4</p> <p>Offrir des services et des moyens de communication adaptés aux besoins des personnes handicapées</p>	Liste des mesures d'accommodement	En continu	<p>Offre de divers moyens de communication adaptés, tels que les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • service d'interprète offert aux personnes malentendantes, sourdes ou muettes sur rendez-vous; • ligne téléphonique distincte à l'intention des personnes malentendantes, sourdes ou muettes et utilisation du Service de relais Bell; • adaptation de documents (audio, braille, gros caractères ou PDF accessible); • disponibilité d'un appareil de télécommunication au bureau d'accueil du complexe Desjardins permettant aux personnes malentendantes, sourdes ou muettes de communiquer par écrit de façon interactive; • possibilité d'adapter les services et de mettre en place des mesures particulières pour les personnes handicapées qui souhaitent se présenter dans les bureaux d'accueil; • sous-section destinée aux personnes handicapées dans le site Internet de l'organisation.

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalisations 2021-2022
<p>2.1.5</p> <p>Rendre compte du nombre de demandes d'intervention et de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux renseignements, aux documents et aux services offerts au public, et, s'il y a lieu, analyser celles-ci afin d'apporter des améliorations pour prévenir la récurrence des problèmes de même nature</p>	<p>Nombre de plaintes et de demandes d'intervention reçues et traitées</p>	<p>En fonction des plaintes et des demandes d'intervention reçues</p>	<p>Réception d'une plainte au cours de l'exercice 2021-2022 concernant l'accès aux services en ligne d'un représentant d'une personne inapte en raison d'un handicap, et traitement de celle-ci.</p> <p>Analyse de la plainte effectuée, ce qui a permis de constater que celle-ci n'était pas fondée en raison des règles encadrant l'utilisation des services en ligne.</p> <p>Réalisation d'une étude d'opportunité à la suite de la réception de la plainte dans l'objectif de permettre à une citoyenne ou à un citoyen d'utiliser les services en ligne pour agir au nom d'une autre citoyenne ou d'un autre citoyen et, ainsi, de modifier les règles d'utilisation en vigueur.</p> <p>Mise en place, en février 2022, du service en ligne Agir au nom d'un citoyen, qui permet à une personne, à partir de son propre espace dans Mon dossier pour les citoyens, d'agir au nom d'une personne qui lui a donné l'autorisation de le faire.</p>

OBJECTIF 2.2 Améliorer l'accessibilité Web pour les personnes handicapées

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalisations 2021-2022
<p>2.2.1</p> <p>Sensibiliser les équipes qui participent à la conception de contenus Web à l'égard des normes d'accessibilité Web</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>En continu</p>	<p>Mise en place de la structure d'un programme de formation interne en accessibilité Web adapté à Revenu Québec afin d'en assurer sa pérennité et sa récurrence.</p> <p>Élaboration des premiers modules de formation à l'interne, soit « Sensibilisation à l'accessibilité Web » et « Introduction à l'accessibilité Web ».</p> <p>Tenue de formations sur le développement de formulaires PDF dynamiques conformes aux standards d'accessibilité Web auprès des ressources chargées du développement de ces contenus à Revenu Québec.</p> <p>Mise à jour des connaissances sur l'accessibilité réalisée auprès de toute l'équipe des spécialistes en communication Web au moyen de deux formations données par la firme CIAO et d'une autre par le ministère du Conseil exécutif.</p> <p>Mise à jour en continu du <i>Guide de l'édimestre</i>, particulièrement celle de la partie qui concerne les standards d'accessibilité du site informationnel.</p>



Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>2.2.2</p> <p>Poursuivre les adaptations nécessaires pour assurer la conformité du site Internet aux standards gouvernementaux</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>En continu</p>	<p>Poursuite des travaux de correction amorcés et mise à jour selon les standards WCAG 2.1 AA de la plateforme de développement des interfaces des services en ligne transactionnels externes (réalisation à 70 %).</p> <p>Début des travaux liés à la mise en place d'une nouvelle plateforme de développement des interfaces des services en ligne internes et visant à créer des composants conformes aux standards WCAG 2.1 AA.</p> <p>Développement d'une version accessible de la fenêtre système mettant en vedette certains contenus de l'intranet.</p> <p>Installation de divers outils sur les postes de travail d'équipes Web afin qu'elles testent, en continu, l'accessibilité des contenus Web avant leur mise en ligne.</p> <p>Intégration des processus de travail en lien avec les standards d'accessibilité pour chaque modification apportée aux contenus du site informationnel.</p>
<p>2.2.3</p> <p>Évaluer la conformité des services en ligne de Revenu Québec aux standards gouvernementaux d'accessibilité Web</p>	<p>Niveau de conformité des services en ligne</p>	<p>Avril 2021</p>	<p>Réalisation d'une analyse du niveau de conformité des services en ligne ayant permis de constater que les ressources responsables de créer des contenus Web ont besoin d'être formées et mieux outillées afin d'assurer la conformité des services en ligne aux standards gouvernementaux d'accessibilité Web.</p> <p>Mise en place d'un groupe de spécialistes en accessibilité Web ayant pour mandat, entre autres,</p> <ul style="list-style-type: none"> • de développer des formations en accessibilité Web; • d'évaluer l'accessibilité de divers contenus Web; • de suggérer des corrections à appliquer aux contenus afin que les standards gouvernementaux d'accessibilité Web soient respectés.
<p>2.2.4</p> <p>Effectuer une veille afin de suivre l'évolution des méthodes et des technologies utilisées pour rendre les sites Web plus accessibles</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>En continu</p>	<p>Suivi de l'évolution des méthodes et des technologies utilisées pour rendre les contenus Web accessibles, par exemple celles traitées dans la conférence <i>Axe-con</i>.</p> <p>Suivi de l'application des standards d'accessibilité Web gouvernementaux et internationaux via des sites, des forums et des bulletins d'information.</p> <p>Normalisation de plusieurs outils logiciels destinés à aider les équipes Web à réaliser des contenus conformément aux standards d'accessibilité.</p>



Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalisations 2021-2022
<p>2.2.5</p> <p>Produire un document regroupant les règles relatives à l'accessibilité des services de Revenu Québec</p>	Livraison du document en fonction du cadre législatif en vigueur	En continu	Ajout en continu de nouvelles parties au document sur les standards d'accessibilité des services en ligne, qui est disponible dans l'intranet.
<p>2.2.6</p> <p>Fournir des pistes d'amélioration aux concepteurs de logiciels d'impôt</p>	Activités réalisées	Décembre 2020	<p>Action non priorisée au cours des exercices 2020-2021 et 2021-2022.</p> <p>(Certains nouveaux services offerts aux partenaires ont toutefois été développés avec la plateforme de développement des interfaces externes, ce qui leur assure une meilleure accessibilité Web.)</p>

OBJECTIF 2.3 Outiller le personnel du service à la clientèle afin qu'il puisse accueillir adéquatement les demandes de renseignements des personnes handicapées et y répondre efficacement

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalisations 2021-2022
<p>2.3.1</p> <p>Informier le personnel du service à la clientèle concernant les services offerts aux personnes handicapées et l'outiller pour qu'il puisse répondre aux demandes de renseignements</p>	Activités réalisées	En continu	<p>Information sur les services offerts aux personnes handicapées accessible en tout temps, puisqu'elle est intégrée aux outils de travail (intranet, instructions de travail, etc.) fournis au personnel du service à la clientèle et puisqu'elle est transmise notamment aux nouveaux membres du personnel et lors d'activités de formation (séances d'accompagnement, présentations, etc.) destinées au personnel.</p> <p>Ajout d'une nouvelle partie concernant la clientèle ayant des besoins particuliers à la documentation de référence des agentes et agents du service à la clientèle.</p>
<p>2.3.2</p> <p>Promouvoir à l'interne le sous-site intranet Relation de confiance avec la clientèle</p>	Moyens de communication utilisés	Mars 2021	Publication d'une manchette intranet en avril 2021 afin de promouvoir le sous-site intranet Relation de confiance avec la clientèle, dans lequel se trouvent de nombreux outils permettant au personnel concerné d'établir des relations constructives avec la clientèle, notamment avec celle ayant des besoins particuliers (clientèle ayant des problèmes d'élocution ou d'ouïe, aînés, etc.).



Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>2.3.3</p> <p>Mettre à la disposition des agents du service à la clientèle une liste à jour des organismes offrant des services d'interprétation</p>	<p>Disponibilité de la liste mise à jour</p>	<p>En continu</p>	<p>Disponibilité de la liste des services d'interprète dans l'aide-mémoire des directions générales concernées, ainsi que dans le sous-site intranet Diversité et inclusion, afin qu'elle soit accessible à l'ensemble du personnel de Revenu Québec.</p> <p>Mise à jour de la liste effectuée en continu, selon les besoins.</p>

OBJECTIF 2.4 Assurer l'accessibilité des renseignements fournis et des services offerts par Revenu Québec aux membres du personnel handicapés

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>2.4.1</p> <p>Tenir à jour l'aide-mémoire et la page intranet destinés aux membres du personnel handicapés</p>	<p>Disponibilité de l'information à jour</p>	<p>En continu</p>	<p>Mises à jour effectuées en continu, selon les besoins.</p>
<p>2.4.2</p> <p>Élaborer un nouveau sous-site intranet lié à la diversité et à l'inclusion pour faciliter l'accès à l'information concernant les membres du personnel handicapés</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>Décembre 2020</p>	<p>Réalisation effectuée en 2020-2021 et mises à jour effectuées en continu, selon les besoins.</p>



OBSTACLE 3 Manque d'accessibilité des personnes handicapées à certains lieux de travail ou à certains bureaux d'accueil de Revenu Québec

OBJECTIF 3.1 Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel et à la clientèle handicapés qui se présentent aux bureaux de Revenu Québec

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>3.1.1</p> <p>Appliquer des mesures visant à assurer des parcours sans obstacles physiques et une meilleure accessibilité lors de projets d'aménagement ou de déménagement</p>	<p>Mesures appliquées</p>	<p>En continu</p>	<p>Prise en compte des besoins des personnes handicapées lors des projets d'aménagement et de déménagement pour s'assurer de leur offrir un environnement adapté et sécuritaire, tout en respectant les normes d'accessibilité, notamment grâce aux moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • planification des travaux d'installation d'ouvre-portes automatiques dans divers bureaux d'accueil (1600, boul. René-Lévesque, 3300, boul. de la Côte-Vertu et 2665, rue King Ouest); • installation d'ouvre-portes sur plusieurs étages (3^e, 10^e, 11^e, 13^e à 16^e, 18^e, 26^e et B1) de la tour Nord du complexe Desjardins (projet C'est notre tour); • application de diverses mesures visant à assurer des parcours sans obstacles physiques et une meilleure accessibilité au 1265, boul. Charest Ouest lors du changement de mobilier de bureau, au 1600, boul. René-Lévesque lors de travaux effectués et au complexe Desjardins lors du déménagement dans la tour Est.
<p>3.1.2</p> <p>Joindre un plan de site aux avis de réaménagement ou de travaux entravant la circulation afin de faciliter les déplacements des personnes ayant une incapacité</p>	<p>Nombre de plans joints aux avis</p>	<p>En continu</p>	<p>Diffusion de communications et affichage sous diverses formes en provenance du propriétaire du complexe Desjardins et en collaboration avec Revenu Québec pour les étages concernés par les divers travaux, notamment la diffusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une note de service accompagnée d'un plan de circulation à toutes les personnes qui occupent le bâtiment; • d'information sur le site intranet (projet C'est notre tour); • d'une communication aux gestionnaires qui ont des employées et employés à mobilité réduite afin qu'ils mettent en place des solutions individualisées.



Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>3.1.3</p> <p>Veiller à l'application et à la mise à jour, au besoin, des mesures visant à assurer la sécurité des personnes handicapées en cas de situations d'urgence</p>	<p>Plans de mesures d'urgence mis à jour, au besoin</p> <p>Accompagnateur désigné pour chaque employé ayant une incapacité liée à la mobilité</p> <p>Chefs d'unités de secours locaux ayant reçu une formation sur les consignes de base concernant les mesures à prendre en cas d'urgence</p>	<p>En continu, selon les besoins</p>	<p>Modifications apportées aux mesures d'urgence étant donné le contexte de télétravail : il est demandé aux membres du personnel handicapés qui doivent se rendre dans un bureau de se manifester, si possible, auprès de collègues présents sur place afin que leur sécurité soit assurée en cas de situation d'urgence.</p> <p>Transmission d'une note aux gestionnaires pour les informer des nouvelles procédures mises en place afin d'assurer la sécurité des membres du personnel handicapés.</p> <p>Mise en ligne d'une formation obligatoire sur les nouvelles mesures d'urgence mises en place en raison du télétravail et du mode de travail hybride à venir, destinée à tous les membres du personnel afin d'assurer leur propre sécurité.</p> <p>Élaboration d'un plan de mesure d'urgence individualisé pour une personne non voyante devant donner sa prestation de travail en présentiel.</p> <p>Mise à jour du dépliant sur les mesures d'urgence en y incluant une partie destinée aux personnes à mobilité réduite et envoi de celui-ci à tous les membres du personnel.</p> <p>Actualisation, en continu, de la liste des employés ayant une incapacité liée à la mobilité.</p>
<p>3.1.4</p> <p>Prendre en charge les demandes d'adaptation visant, notamment, l'accessibilité des bureaux d'accueil de Revenu Québec et des lieux de travail des membres du personnel handicapés</p>	<p>Types de demandes reçues et traitées</p>	<p>En continu, selon les demandes</p>	<p>Réalisation d'une collecte de données relatives à l'accessibilité des lieux (aires d'accueil, aires administratives, salles de toilettes, aires de repas, etc.) dans les établissements de l'Ouest afin, notamment, d'avoir un portrait des travaux à effectuer en priorité.</p> <p>Traitement des demandes visant à faciliter l'accès des personnes handicapées à certains lieux, par exemple,</p> <ul style="list-style-type: none"> • installation d'ouvre-portes automatiques; • retrait temporaire d'un ferme-porte installé sur une porte menant à l'accueil d'un établissement pour un membre du personnel ayant subi une blessure; • ouverture d'une porte par étage durant les heures de travail dans un établissement afin que les personnes à mobilité réduite puissent circuler librement.



Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>3.1.5</p> <p>Apporter, sur demande, des modifications aux postes de travail des membres du personnel handicapés ou mettre à leur disposition des équipements et des outils de travail adaptés à leurs besoins</p>	<p>Type de demandes reçues et traitées</p>	<p>En continu, selon les demandes</p>	<p>Accompagnement de membres du personnel handicapés et évaluation de leur environnement de travail et de leur mobilier de bureau ainsi qu'adaptations diverses pour rendre ergonomiques ces derniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aide à l'aménagement du poste de travail de membres du personnel handicapés, que celui-ci soit situé dans un bureau de Revenu Québec ou à leur domicile, en contexte de télétravail, et conseils d'achats à cet égard; • achat de matériel spécialisé (par exemple, équipement compatible avec les appareils auditifs utilisés); • livraison d'outils de travail adaptés à du personnel en situation de handicap; • prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées et de l'ergonomie de leur poste de travail dans le projet C'est notre tour au complexe Desjardins.
<p>3.1.6</p> <p>Traiter les demandes reçues concernant la réduction des frais de stationnement</p>	<p>Nombre de demandes reçues et traitées</p>	<p>En continu, selon les demandes</p>	<p>Aucune demande reçue au cours de l'exercice 2021-2022.</p>
<p>3.1.7</p> <p>Réviser le programme d'aide financière visant à aider les membres du personnel handicapés à payer une partie de leurs frais de stationnement</p>	<p>Mise à jour du programme</p>	<p>Mars 2023</p>	<p>Mesure prévue pour l'exercice 2022-2023.</p>



OBSTACLE 4 Méconnaissance des réalités et des besoins des personnes handicapées

OBJECTIF 4.1 Sensibiliser le personnel de Revenu Québec aux réalités et aux besoins des personnes handicapées

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalisations 2021-2022
<p>4.1.1</p> <p>Promouvoir les événements concernant les personnes handicapées, tels que la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées</p>	Moyens de communication utilisés	En continu	<p>Publication de manchettes intranet pour souligner,</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Semaine québécoise des personnes handicapées; • la Journée internationale des personnes handicapées. <p>Publication d'un message sur les comptes LinkedIn et Twitter de la présidente-directrice générale de Revenu Québec, dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées.</p>
<p>4.1.2</p> <p>Informar le personnel lorsque le <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023</i> ainsi que les bilans annuels découlant de ce plan seront publiés dans les sites intranet et Internet</p>	Moyens de communication utilisés	<p>Octobre 2020 – Plan d'action</p> <p>Octobre de chaque année – Bilan</p>	<p>Publication d'une manchette intranet pour inviter tout le personnel à consulter le <i>Bilan des réalisations 2020-2021 découlant du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023</i>.</p>
<p>4.1.3</p> <p>Utiliser des moyens de sensibilisation concernant les personnes handicapées auprès des membres du personnel</p>	Activités réalisées	En continu	<p>Bonification en continu du sous-site intranet Diversité et inclusion destiné à l'ensemble du personnel, notamment la section Sensibilisation et formation.</p> <p>Promotion, dans une manchette intranet, de cinq épisodes de la série documentaire <i>Ça ne se demande pas</i>, qui permet aux gens de demander tout haut des questions qu'ils se posent tout bas à propos des personnes en situation de handicap et dont le but est de confronter les préjugés et de faire tomber les tabous.</p> <p>Transmission d'une note à tous les gestionnaires avant la diffusion des épisodes afin de les informer de ce moyen de sensibilisation à venir et des objectifs de celui-ci.</p> <p>Diffusion d'un balado dans lequel une personne responsable de l'accessibilité Web à Revenu Québec sensibilise l'ensemble des membres du personnel à l'importance de l'accessibilité Web.</p> <p>Promotion du webinaire <i>Développement des compétences et main-d'œuvre en situation de handicap – Vers des formations adaptées</i> auprès de l'équipe responsable de la formation et des membres du Centre d'expertise pédagogique, qui regroupe près de 100 intervenantes et intervenants en formation dans l'organisation (coordonnateurs, formateurs, conseillers, etc.).</p>



OBJECTIF 4.2 Recueillir et analyser les besoins des personnes handicapées et s'assurer que les services offerts par Revenu Québec répondent à ces besoins

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>4.2.1</p> <p>Consulter les membres du groupe consultatif à l'égard des personnes handicapées afin de connaître leurs préoccupations et leurs besoins ainsi que de recueillir leurs suggestions</p>	<p>Consultations effectuées</p> <p>Vérification de la représentativité des divers types de handicaps au sein du groupe</p>	<p>En continu</p>	<p>Consultation du comité composé de membres du personnel ayant des handicaps divers et de proches de personnes handicapées.</p> <p>Tenue de trois rencontres au cours de l'exercice 2021-2022 et plusieurs consultations effectuées par courriel sur différents sujets nécessitant l'avis des membres.</p>
<p>4.2.2</p> <p>Promouvoir la boîte courriel DGRH Diversité-Inclusion auprès du personnel de Revenu Québec</p>	<p>Moyens de communication utilisés</p>	<p>Une fois par année</p>	<p>Promotion de la boîte courriel dans plusieurs manchettes intranet publiées pour annoncer la diffusion des divers plans d'action et programmes de Revenu Québec relatifs à la diversité et à l'inclusion.</p> <p>Invitation lancée au personnel, dans ces manchettes, de transmettre des commentaires, de faire des suggestions ou de signaler toute situation problématique.</p>
<p>4.2.3</p> <p>Promouvoir les activités liées aux troubles graves de santé mentale offertes dans le cadre du Programme d'aide aux employés et assurer leur continuité</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>En continu</p>	<p>Publication d'une manchette intranet pour souligner la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales.</p> <p>Accompagnement des personnes qui bénéficient du Programme d'aide aux employés et qui sont aux prises avec des troubles de santé mentale.</p> <p>Soutien et conseils en matière de gestion en lien avec des enjeux liés à des troubles de santé mentale.</p>
<p>4.2.4</p> <p>Analyser les résultats relatifs à la diversité et à l'inclusion obtenus lors du sondage sur la mobilisation réalisé en décembre 2019 et proposer au besoin des solutions adaptées aux problèmes soulevés</p>	<p>Avancement des travaux</p>	<p>Mars 2023</p>	<p>Réalisation effectuée en 2020-2021.</p>



Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>4.2.5</p> <p>Offrir un rôle-conseil afin de répondre aux besoins et de réduire les obstacles rencontrés par les membres du personnel ayant un handicap</p>	<p>Type de demandes reçues et traitées</p>	<p>En continu</p>	<p>Disponibilité d'une personne-ressource pour répondre aux questions et aux demandes en lien avec les personnes handicapées ou pour diriger le personnel handicapé vers les bonnes ressources, selon ses besoins, le but étant de faciliter ses démarches.</p> <p>Réception et traitement de ces questions et de ces demandes, en collaboration avec diverses équipes, concernant entre autres les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • remboursement de certains frais liés à un handicap; • adaptation des postes de travail; • mesure Contrat d'intégration au travail; • déclaration d'un handicap à l'employeur; • utilisation de la liste des personnes handicapées s'étant autodéclarées comme telles dans le formulaire d'accès à l'égalité en emploi; • obligation d'accommodement; • problème rencontré avec le logiciel adapté ZoomText à la suite du changement de version du logiciel Adobe Acrobat Reader; • accessibilité des communications (documents, formations, Web, etc.). <p>Conseils fournis à des gestionnaires concernant les bonnes pratiques à adopter lors des entrevues ainsi que lors de l'accueil et de l'intégration des recrues ayant un handicap.</p> <p>Attribution d'un parrain à de nouveaux membres du personnel ayant un handicap et rencontre régulière de rétroaction afin de faciliter leur intégration et de les soutenir dans l'apprentissage des tâches.</p> <p>Discussion avec les hautes instances relativement aux possibilités d'offrir du télétravail dans certaines circonstances, jusqu'à du temps complet, dans la mesure où les tâches sont réalisables en télétravail.</p>
<p>4.2.6</p> <p>Créer un comité multidisciplinaire qui aura pour mandat de bonifier les pratiques en matière d'attraction, d'accueil, d'intégration, de formation et d'accompagnement des personnes en situation de handicap</p>	<p>Activités réalisées</p>		<p>Début des travaux permettant de mieux définir la structure et les objectifs du comité.</p>



OBJECTIF 4.3 Soutenir les gestionnaires dans l'accueil et l'intégration des personnes handicapées

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>4.3.1</p> <p>Tenir à jour, au besoin, l'aide-mémoire destiné aux gestionnaires concernant la façon d'accueillir un membre du personnel handicapé et d'interagir avec lui</p>	<p>Disponibilité de l'aide-mémoire à jour</p>	<p>En continu, selon les besoins</p>	<p>Disponibilité de l'aide-mémoire dans le sous-site réservé aux gestionnaires.</p> <p>Mise à jour du contenu de l'aide-mémoire et ajouts de parties dans celui-ci, telles que les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Qu'est-ce que le Contrat d'intégration au travail? »; • « Que devez-vous faire si vous recevez une demande d'accommodement raisonnable de votre employé? ». <p>Rappel de l'existence de cet aide-mémoire à des moments opportuns (par exemple, lorsque des gestionnaires accueillent des personnes candidates dans le cadre du Programme d'employabilité pour personnes handicapées [PEPH]).</p>
<p>4.3.2</p> <p>Promouvoir, auprès des gestionnaires, les ressources disponibles liées à l'embauche, à l'intégration et au maintien en emploi d'une personne handicapée</p>	<p>Moyens de communication utilisés</p>	<p>Mars 2022</p>	<p>Publication d'une manchette dans le sous-site réservé aux gestionnaires afin de promouvoir les ressources internes et externes pouvant faciliter l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi d'une personne handicapée.</p> <p>Transmission d'un courriel pour inviter les gestionnaires à consulter la manchette.</p>



OBSTACLE 5 Difficulté de Revenu Québec à augmenter son taux de représentativité des personnes handicapées dans l'ensemble du personnel

OBJECTIF 5.1 Favoriser l'embauche de personnes handicapées

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>5.1.1</p> <p>Assurer la continuité du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE)</p>	<p>Taux de représentativité des personnes handicapées</p> <p>Moyens pour favoriser l'embauche des personnes handicapées</p>	<p>En continu</p>	<p>Taux de représentativité des personnes handicapées de 1,3 %² (156 employées ou employés handicapés réguliers et occasionnels, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires).</p> <p>Utilisation de plusieurs moyens pour favoriser l'embauche des personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • application, sur demande, de diverses mesures d'adaptation (par exemple, pour les moyens d'évaluation ou les entrevues); • présence de la mention suivante sur toutes les offres d'emploi externes : « Revenu Québec applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes handicapées, les autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. »; • application systématique de la procédure visant à présenter aux gestionnaires tous les candidats et candidates admissibles³ appartenant à l'un des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (LAEE), si l'emploi à pourvoir est en sous-représentation; • sensibilisation des gestionnaires aux mesures qui sont prévues dans le PAEE 2021-2024 et qu'ils doivent appliquer afin d'assurer une représentativité des groupes visés par la LAEE, dont celui des personnes handicapées, et ce, quand le poste à pourvoir est en sous-représentation.

2. Les résultats présentés tiennent compte uniquement des personnes qui ont déclaré un handicap au moment de remplir le formulaire d'accès à l'égalité en emploi.
3. Revenu Québec s'assure de prendre en compte tous les candidats admissibles ayant été recommandés favorablement à la suite des tests d'évaluation, dont les candidats appartenant à l'un des autres groupes visés par cette loi. Il veille par la suite à transmettre leur dossier de candidature aux gestionnaires.



Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>5.1.2</p> <p>Assurer la continuité du Programme d'employabilité pour personnes handicapées (PEPH) et proposer des améliorations, au besoin</p>	<p>Activités réalisées</p> <p>Nombre de personnes embauchées dans le cadre du programme</p>	<p>En continu</p>	<p>Embauche de quatre recrues dans le cadre du PEPH 2021-2022.</p> <p>Suivi trimestriel effectué auprès des gestionnaires concernant l'évaluation des candidates et candidats dans le cadre du PEPH 2020-2021 et du PEPH 2021-2022.</p> <p>Lancement des volets Emplois étudiants et Emplois occasionnels – 1 an du PEPH 2022-2023, puis réception de sept projets d'emploi pour le volet Emplois occasionnels – 1 an, mais aucun pour le volet Emplois étudiants.</p> <p>Révision de l'ensemble du processus du PEPH afin de mieux établir les rôles et les responsabilités de chacune des parties prenantes aux diverses étapes du programme.</p> <p>Application de changements mineurs afin d'assouplir certaines règles relatives au programme et modifications apportées en conséquence à l'ensemble de la documentation en lien avec celui-ci.</p>
<p>5.1.3</p> <p>Intégrer les efforts de l'organisation en matière de diversité et d'inclusion aux activités d'attraction de personnel et à la marque employeur</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>En continu</p>	<p>Affichage de chaque offre d'emploi externe dans des organismes spécialisés en employabilité des groupes visés par le PAEE, dont les personnes handicapées, et ce, dans chaque région administrative où Revenu Québec recrute.</p> <p>Prise en compte de la diversité et de l'inclusion lors de la promotion des emplois (salons de l'emploi, publications, réseaux sociaux, vidéos, etc.).</p> <p>Poursuite des mesures déployées misant sur la représentativité lors des choix de visuels pour la marque employeur et la section Emplois du site Internet de Revenu Québec.</p> <p>Promotion de séances d'information virtuelle auprès d'organismes provenant de partout au Québec.</p> <p>Début des travaux concernant le développement d'un outil permettant de suivre les nouvelles cibles d'embauche des groupes visés par le PAEE, et ce, en fonction des diverses catégories professionnelles (version préliminaire presque complétée).</p>



OBSTACLE 6 Difficulté à mettre en pratique certaines dispositions législatives à l'égard des personnes handicapées

OBJECTIF 6.1 Favoriser l'application des dispositions législatives existantes à l'égard des personnes handicapées et en assurer le respect

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalizations 2021-2022
<p>6.1.1</p> <p>Sensibiliser les responsables des acquisitions à la notion d'approvisionnement accessible</p>	<p>Moyens de sensibilisation utilisés</p>	<p>Mars 2022</p>	<p>Rencontre avec les responsables des acquisitions concernant l'approvisionnement accessible, ce qui a permis de confirmer que cette notion est connue et prise en compte au sein de Revenu Québec afin de respecter l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.</p>
<p>6.1.2</p> <p>Bonifier la formation offerte aux gestionnaires sur les accommodements raisonnables afin d'y inclure des précisions concernant les personnes handicapées</p>	<p>Formation adaptée</p>	<p>Décembre 2020</p>	<p>Réalisation effectuée en 2020-2021.</p>
<p>6.1.3</p> <p>Offrir aux gestionnaires la formation en matière de diversité et d'accommodement raisonnable en milieu de travail</p>	<p>Nombre de gestionnaires formés</p>	<p>En continu</p>	<p>Formation offerte aux gestionnaires, au besoin. Aucune formation donnée au cours de l'exercice 2021-2022.</p>
<p>6.1.4</p> <p>Sensibiliser, lorsque nécessaire, les acteurs clés à l'égard des dispositions législatives</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>En continu, selon les besoins</p>	<p>Mise en place d'activités de sensibilisation, au besoin, sur divers sujets, par exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accessibilité des communications internes; • le caractère confidentiel d'un handicap; • l'obligation d'accommodement de l'employeur.



AUTRE

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalisations 2021-2022
7.1.1 Participer au programme de récupération de cartouches d'imprimante offert par la Fondation Mira	Activités réalisées	En continu	Participation au programme contribuant au financement de l'entraînement des chiens Mira et à la valorisation des cartouches d'imprimante. Aucune collecte de cartouches d'imprimante par Mira au cours de l'exercice 2021-2022 en raison, notamment, du contexte de télétravail et du virage sans papier.

Nouvelles actions intégrées au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023

OBSTACLE 1 Difficulté d'accès à l'information sur les programmes et les services de Revenu Québec offerts aux personnes handicapées et à leur famille

OBJECTIF 1.1 Faciliter l'accès à l'information relative aux programmes et aux services de soutien offerts par Revenu Québec aux personnes handicapées et aux personnes qui les soutiennent

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalisations 2021-2022
1.1.8 Analyser la possibilité de promouvoir la Carte d'accompagnement loisir qui permet à la personne qui accompagne une personne handicapée d'entrer gratuitement dans les organisations de loisir ainsi que dans les organisations culturelles et touristiques partenaires, si celle-ci est admissible au montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	Activités réalisées	Mars 2023	Mesure prévue pour l'exercice 2022-2023.



OBSTACLE 2 Manque d'accessibilité des personnes handicapées aux documents et aux services offerts par Revenu Québec

OBJECTIF 2.3 Outiller le personnel du service à la clientèle afin qu'il puisse accueillir adéquatement les demandes de renseignements des personnes handicapées et y répondre efficacement

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalisations 2021-2022
<p>2.3.4</p> <p>Mettre à la disposition du personnel du service à la clientèle l'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> offerte par l'OPHQ.</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>En continu</p>	<p>Promotion de l'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> par les directions générales ayant du personnel affecté au service à la clientèle, par exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> en ajoutant celle-ci dans le parcours de formation de plusieurs directions principales concernées, qui sont sous la responsabilité de la Direction générale des particuliers; en rendant disponible celle-ci à l'ensemble du personnel travaillant au sein des services du centre d'appels, qui sont sous la responsabilité de la Direction générale du recouvrement (DGR); en lançant une invitation à suivre celle-ci à l'ensemble du personnel rattaché à certaines directions principales de la DGR. <p>Tenue d'un projet pilote auquel ont participé 18 membres du personnel de la Direction générale des entreprises (DGE) qui visait à évaluer la pertinence d'offrir l'autoformation à l'ensemble du personnel de la DGE et dont l'analyse a permis</p> <ul style="list-style-type: none"> de faire une évaluation positive de l'autoformation et de formuler des recommandations à ce sujet pour l'exercice 2022-2023; de commencer les travaux pour appliquer ces recommandations.

OBSTACLE 3 Manque d'accessibilité des personnes handicapées à certains lieux de travail ou à certains bureaux d'accueil de Revenu Québec

OBJECTIF 3.1 Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel et à la clientèle handicapés qui se présentent aux bureaux de Revenu Québec

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Échéancier	Réalisations 2021-2022
<p>3.1.8</p> <p>Bonifier les services offerts aux membres du personnel handicapés en contexte de télétravail, notamment en ce qui concerne l'aménagement de leur poste de travail à domicile et l'accompagnement qui leur est offert dans ce contexte</p>	<p>Activités réalisées</p>	<p>Mars 2023</p>	<p>Mesure prévue pour l'exercice 2022-2023.</p>



Actions réalisées non prévues au *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023*

OBSTACLE 2 Manque d'accessibilité des personnes handicapées aux documents et aux services offerts par Revenu Québec

OBJECTIF 2.2 Améliorer l'accessibilité Web pour les personnes handicapées

Actions retenues pour la période 2020-2023	Indicateurs	Réalisations 2021-2022
2.2.7 Évaluer l'accessibilité Web d'une formation préparée par un fournisseur externe et destinée aux membres du personnel	Activités réalisées	Évaluation de l'accessibilité Web d'une formation préparée par un fournisseur externe. Transmission d'un rapport d'évaluation au fournisseur externe pour démontrer les principaux enjeux liés à l'accessibilité de la formation, et ce, afin que des corrections soient apportées à celle-ci. Production par le fournisseur externe de nouveaux modules de formation qui incluent désormais une version accessible.



ADOPTION, DIFFUSION ET MISE EN ŒUVRE DU BILAN

Adoption et diffusion du bilan

Le présent bilan a été adopté par la présidente-directrice générale de Revenu Québec en novembre 2022.

La version électronique du bilan est accessible sur le site Internet de Revenu Québec, à l'adresse suivante : www.revenuquebec.ca.

De plus, un exemplaire du bilan a été transmis à l'OPHQ.

Il est à noter que, sur demande, une personne handicapée peut obtenir gratuitement une version adaptée du bilan.

Mise en œuvre du bilan

La Direction générale de la rétention, de la mobilisation et du développement organisationnel est chargée de la mise en œuvre du plan d'action et de son suivi, en collaboration avec le groupe de travail responsable de ce plan. Ce groupe est composé d'au moins un représentant de chacune des directions générales de Revenu Québec.

